

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1665

3 juillet 2012

### SOMMAIRE

All Cabling S.A. ....	79919	Reilly & Dimmer Garden Service S.à r.l. ....	79909
AUBEPINES S.à r.l. et Cie, société en com- mandite simple .....	79905	Reiwi S.C.I. ....	79897
IRML .....	79899	Renaissance Agence Immobilière S.A. ...	79916
Olympia Management S.à r.l. ....	79900	Rendac - C.E.S. ....	79916
Oniris S.A. ....	79874	René BEELENER et CIE s.à r.l. ....	79910
Ormylux S.à r.l. ....	79874	Resources Global Professionals (Luxem- bourg) .....	79910
Paneuropean Oil and Industrial Holdings S.A. ....	79878	Rinascita Holding INTL S.A. ....	79917
PAO Management Company S.A. ....	79882	Ripage S.à r.l. ....	79900
Paryseine (Lux 1) S.à r.l. ....	79890	Robust S.A. ....	79917
PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A. ....	79874	Rovere Société de Gestion S.A. ....	79918
PCCS S.A. ....	79899	Royal Tours Travel Center S.A. ....	79916
PEGA Services Luxembourg S.A. ....	79899	Rumba Luxco 2 S.à r.l. ....	79918
Pegaso Transport Sàrl .....	79878	Rumba Luxco 2 S.à r.l. ....	79918
Perry Luxco S.à r.l. ....	79879	Rutini Holding S.à r.l. ....	79910
Pitco Reinsurance S.A. ....	79906	Saga .....	79917
Plymouth HoldCo S.à r.l. ....	79880	S.A. Luxembourgeoise Mobeuro .....	79919
Plymouth HoldCo S.à r.l. ....	79881	Sammarc S.A. ....	79918
Presse et Participations S.A. ....	79881	Seafin S.A. ....	79874
Prestige-Fassaden S.à r.l. ....	79904	Select Real Estate Investments .....	79920
Puukeskus HoldCo S.à r.l. ....	79882	Serenity Aranem Trading S.à r.l. ....	79879
Puukeskus HoldCo S.à r.l. ....	79881	Serenity Residential Services S.à r.l. ....	79879
Ravara S.A. ....	79911	Silvia HoldCo S.à r.l. ....	79919
RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	79911	S.M.R. S.A. ....	79881
RCR Industrial Flooring S.à r.l. ....	79916	TCS Lu S.à.r.l. ....	79911
Recurrent Energy Lux Finance S.à r.l. ....	79904	The Carlyle Group (Luxembourg) JV ....	79882
Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l. ...	79904	The European Asset Value Fund .....	79910
Redline Capital Management .....	79906	Tiger Holding Four S.à r.l. ....	79892
Reflexion Development S.à r.l. ....	79882		

**Oniris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3712 Rumelange, 24, rue des Artisans.  
R.C.S. Luxembourg B 65.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066389/10.

(120094718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**Ormylux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 161.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
1, rue Joseph Hackin  
L-1746 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2012066390/13.

(120094204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 118.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012066391/10.

(120093886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**Seafin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 71.421.

L'an deux mil douze, le vingt-sept avril.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SEAFIN S.A.", avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte du notaire soussigné du 4 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 852 du 15 novembre 1999 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Emmanuel MANEGA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc KOLTES, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Prendre toute décision concernant le transfert du domicile et du siège social à Rome (Italie).
2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer la nationalité de la société et de transférer le siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le tout sur base des comptes intérimaires arrêtés à la date du 24 avril 2012.

Lesdits comptes intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide que la société adoptera la nationalité italienne et continuera à opérer sous la dénomination "SEAFIN S.r.l."

L'assemblée décide également que le changement de nationalité et le transfert de siège ne donne pas légalement lieu à la dissolution de la société ni à la constitution d'une société nouvelle, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au registre des sociétés à Rome (Italie).

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nouveau siège social à Rome, Via Nicotera, 24, Italie.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide que la société adoptera la forme juridique italienne d'une société à responsabilité limitée.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide que les statuts seront refondus selon le droit italien. Une copie du projet d'acte contenant les statuts de la société tels qu'ils seront adoptés en Italie, restera annexée aux présentes.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide que l'objet social de la société, une fois inscrite en Italie, sera rédigé comme suit:

«La société a pour objet l'activité suivante: la prise et la gestion de participations.

La société pourra en outre conclure tous les actes, toutes opérations jugées nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social, comprenant en particulier:

- L'acquisition, la détention et la gestion de droits, représentées au moyen de titres, sur le capital d'autres entreprises;
- La conclusion de financements sous n'importe quelle forme que ce soit auprès de banques ou d'institutions de crédit;
- La prestation de garanties, réelles ou personnelles, en faveur de tiers également. De telles activités ne peuvent être effectuées qu'uniquement envers et en rapport avec l'objet social de la société.

Sont considérées étrangères avec la finalité de la société, les activités à caractère professionnel et toutes les activités qui exigent par les lois des caractéristiques spécifiques, le recueil et la sollicitation du public épargnant sous quelque forme que ce soit, la distribution de crédit à la consommation, la collecte d'actions, de parts ou participations d'autres sociétés à savoir l'acquisition de ces dernières dans le seul but de leur placement, l'exercice des activités financières en non conformité avec la société, l'exercice de l'activité de location financière.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide que le capital social de la société en Italie sera fixé à cent cinquante mille Euros (150.000.- EUR), représenté par cent cinquante mille (150.000) parts sociales de un Euro (1.- EUR) chacune, toutes détenues par le seul actionnaire de la société.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide que sera proposé comme gérant de la société une fois inscrite en Italie:

Monsieur Fabrizio FRESCHI, demeurant à PIOMBINO (LI) via Lungomare Marconi, 190.

### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuels de la société à savoir:

a) Monsieur Marc AMBROISIEN, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

b) Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur, né à Pétange, le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

c) Madame Elise LETHUILLIER, directeur adjoint, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

ainsi que du commissaire aux comptes à savoir: HRT Révision S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C. Luxembourg B 63.519.

et de leur accorder décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de confirmer que tous les actifs et passifs de la société, précédemment de nationalité luxembourgeoise, sans limitation, resteront la propriété de la Société en Italie, maintenue sans discontinuité, laquelle continuera à être propriétaire et à être obligée par tous les passifs et engagements de la Société, anciennement de nationalité luxembourgeoise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### *Estimation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ MILLE QUATRE CENTS EUROS (1.400.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, connus du notaire par leur nom, prénoms, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of April.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "SEAFIN S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais, incorporated by deed of the undersigned notary on 4 August 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 852 on November 15, 1999, the articles of which have not been amended since today.

The meeting was opened by Mr Reinald LOUTSCH, director, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Emmanuel MANEGA, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Marc KOLTES, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To take any decision concerning the transfer of domicile and registered office to Roma (Italy).

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

### *First resolution*

The general meeting decides to change the nationality of the company and to transfer the statutory seat of the company from the Grand-Duchy of Luxembourg to Italy in conformity with article 199 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, on the basis of the interim accounts as per 24 April 2012. The said interim accounts, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholders, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

*Second resolution*

In consequence of the preceding resolution, the general meeting decides that the company will adopt the Italian nationality and will continue to operate under the name of "SEAFIN S.r.l."

The general meeting decides also that the change of nationality and the transfer of the seat leading neither to the incorporation of a new company, neither from a legal point of view nor from a tax point of view, all of this under the suspensory condition of the enrolment of the Company in the register of companies in Italy.

*Third resolution*

The general meeting decides to fix the address of the statutory seat at Roma, Via Nicotera, Italy.

*Fourth resolution*

The general meeting decides that the company will adopt the form of a limited liability company under Italian law ("société à responsabilité limitée" - "società a responsabilità limitata").

*Fifth resolution*

The general meeting decides that the articles of association will be restated according to the Italian Law. A copy of the Italian draft notarial deed containing the articles of association which will be adopted in Italy, will remain annexed to the present deed.

*Sixth resolution*

The general meeting decides that the object of the company, once registered in Italy, will be as follows:

"The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations.

The Company may also enter into any transactions or operations which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose, in particular:

- the acquisition, holding and management of rights in other companies' equity
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility from financial institutions including but not limited to banks
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, to the extent that it complies with the corporate object of the company.

Shall fall outside the corporate object of the company the following operations: professional activities and any activity for which specific qualifications are legally required, to collect or raise funds by public offering by any means whatsoever, to give consumer credit, to collect shares or other equity instruments or shareholdings in other companies the acquisition of which is made on the sole purpose of trading activity, to perform financial activities which would not comply with the company's interest, to performance financial leasing activity."

*Seventh resolution*

The general meeting decides that the capital of the company will be fixed at one hundred fifty thousand Euros (150,000.- EUR) represented by one hundred fifty thousand (150,000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each, all owned by the sole shareholder.

*Eighth resolution*

The general meeting decides that the manager of the company in Italy will be:

Mr Fabrizio FRESCHI, residing in PIOMBINO (LI) via Lungomare Marconi.

*Ninth resolution*

The general meeting decides to accept the resignation of the directors of the company:

- a) Mr Marc AMBROISIEN, directeur, born at Thionville (France), on March 8, 1962, with professional address at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,
- b) Mr Reinald LOUTSCH, directeur, born at Pétange, on May 18, 1962, with professional address at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,
- c) Mrs Elise LETHUILLIER, directeur, born in Dreux (France) on 17 November 1972, with professional address at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,  
and HRT Révision S.à r.l., having its registered office in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg B 63.519, as auditor of the Company,  
and to give them discharge for the exercise of their mandates till today.

*Tenth resolution*

The general meeting decides to confirm that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Luxembourg nationality, without limitation, will remain the ownership in their entirety of the Italian Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be obliged by all the liabilities and commitments of the Company previously of Luxembourg nationality.

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed amounts to approximately ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (1,400.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: R. LOUTSCH, E. MANEGA, J.-M. KOLTES, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 mai 2012. Relation: LAC/2012/20010. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012066467/193.

(120093940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**Pegaso Transport Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 99.900,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.365.

Il résulte des actes de la Société que:

- son associé BARCLAY Amy, propriétaire de 4 parts, a changé son adresse pour 17A Chiswick Lane, W4 2LR Londres (UK)

- son associé BAKER Oswin propriétaire de 4 parts a changé son adresse pour 21 Northolme Road, N5 2UZ Londres (UK)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEGASO TRANSPORT S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Signatures

Référence de publication: 2012066393/17.

(120094556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**PanEuropean Oil and Industrial Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 33.149.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2011*

- L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société CLERC SA, ayant son siège au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, immatriculée au RC Luxembourg sous le numéro B 92 376.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 pour approuver les comptes au 31.12.2011.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012066406/14.

(120094494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**Perry Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.600.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Eric Lechat

Gérant

Référence de publication: 2012066394/12.

(120094159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**Serenity Residential Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Serenity Aranem Trading S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.856.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of May.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

- SERENITY HOSPITALITY GROUP, S.A., a limited liability company (société anonyme), under Luxembourg Law, having its registered office at 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies Register under number B132709, and

- Mr Ely Michel RUI MY, born on December 31, 1964 in Casablanca (morocco), residing at 25 Knightsbridge, London SW1X 7RZ.

Both here represented by here represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of two powers of attorney, given under private seal on May 16, 2012.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have required the undersigned notary to enact the following:

- that SERENITY HOSPITALITY GROUP, S.A. and Mr Ely Michel RUI MY, prenamed are the sole and current shareholders (the Sole Shareholders) of SERENITY ARANEM TRADING SARL, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129856 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 25, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1845 of August 30, 2007, and amended pursuant to a deed of the undersigned notary on July 26, 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1991 of September 24, 2010.

- that the Company' share capital is at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Then appearing parties representing the entire share capital took unanimously the following resolutions:

*First resolution:*

The Shareholders decide to change the Company's name into SERENITY RESIDENTIAL SERVICES S. à r.l.

*Second resolution:*

The Shareholders decide to amend subsequently article 4 of the Company's articles of incorporation as follows:

**Art. 4.** The Company will assume the name of SERENITY RESIDENTIAL SERVICES S. à r.l.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour de mai.



Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

- SERENITY HOSPITALITY GROUP, S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social situé au 22 rue Marie-Adélaïde, L2128 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B132709, et

- Monsieur Ely Michel RUIMY, né le 31 décembre 1964 à Casablanca (Maroc), demeurant au 25 Knightsbridge, Londres SW1X 7RZ.

Toutes les deux ici représentées par ici représenté par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, demeurant professionnellement à L – 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu de deux procurations données sous seing privé le 16 mai 2012.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que SERENITY HOSPITALITY GROUP, S.A et Monsieur Ely Michel RUIMY, précités, sont les seuls associés actuels (les Associés) de SERENITY ARANEM TRADING SARL constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L -2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129856 (la «Société»), constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant en date du 25 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1845 du 30 août 2007, et modifié suivant acte reçu du notaire instrumentant en date du 26 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1991 du 24 septembre 2010.

- que le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ensuite, les Associés représentés comme indiqué ci-dessus ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Les Associés décident de modifier la dénomination de sociale de la Société en SERENITY RESIDENTIAL SERVICES S. à r.l.

*Deuxième résolution:*

Les Associés décident de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

**Art. 4.** La société prend la dénomination de SERENITY RESIDENTIAL SERVICES S. à r.l.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Geoffroy t'Serstevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 mai 2012. LAC / 2012 / 24985. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012067120/85.

(120095811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

---

**Plymouth HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 801.194,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.844.

L'adresse professionnel de Lars Frankfelt a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

*Pour Plymouth Holdco S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012066398/11.

(120094056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---



**Plymouth HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 801.194,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 134.844.

Le siège social de:

1. Triton Managers II Limited pour le compte de Triton Fund II L.P.
2. Triton Managers II Limited pour le compte de Triton Fund II No.2 L.P.
3. Triton Managers II Limited pour TWO Triton Fund (Executives) L.P.
4. Triton Managers II Limited pour TWO Triton Fund F&F No. 2 L.P.
5. FF Limited pour TWO Triton Fund F&F L.P.

a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

*Pour Plymouth Holdco S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012066399/17.

(120094056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**Presse et Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 107.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012066401/10.

(120094416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**S.M.R. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 56, Duerfstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 101.651.

*Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 27 avril 2012*

En date du vingt-sept avril deux mille douze, l'actionnaire unique de la société S.M.R. S.A., susvisée, a pris la résolution suivante:

1) L'actionnaire unique décide de procéder au transfert du siège social de L-9647 Doncols, 25, Duerfstrooss à l'adresse suivante:

56, Duerfstrooss, L-9647 Doncols.

Ce transfert de siège prend effet rétroactivement au 19/07/2011.

Doncols, le 27.04.2012.

*L'actionnaire unique*

Référence de publication: 2012066451/16.

(120094642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**Puukeskus HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 546.150,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 117.246.

L'adresse professionnel de Lars Frankfelt a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

*Pour Puukeskus Holdco S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012066404/11.

(120094055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**Puukeskus HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 546.150,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.246.

Le siège social de:

1. Triton Fund II L.P.
2. Triton Fund II No.2 L.P.
3. Two Triton Fund F&F L.P.
4. Two Triton Fund (Executives) L.P.
5. Two Triton Fund F&F No. 2 L.P.

a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

*Pour Puukeskus Holdco S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012066405/17.

(120094055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**PAO Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.464.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 Juin 2012.

*Pour PAO MANAGEMENT COMPANY S.A.*

*Société Anonyme*

*RBC Dexia Investor Services Bank S.A.*

*Société Anonyme*

Référence de publication: 2012066407/14.

(120094504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**Reflexion Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 40.895.

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 que:

- Monsieur Olivier Dorier a démissionné des ses fonctions de gérant.
  - Monsieur Thomas Brandberg, né le 19 novembre 1953 à Vasteras (Suède), résidant professionnellement au 23, rue General Major Lunsford Oliver, L-2225 Luxembourg est nommé gérant en remplacement de Monsieur Olivier Dorier.
- Munsbach, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012066436/12.

(120093777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**The Carlyle Group (Luxembourg) JV, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.676.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of May,

before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, was held an extraordinary general meeting of shareholders of The Carlyle Group (Luxembourg) JV, société en commandite par actions, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 5, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 10, 2003 under number 1054, and which articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler dated December 30, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated April 2, 2012 under number 858.

The meeting was presided by Mrs Barbara IMBS, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, (the "Chairman")

The Chairman appointed as secretary Mrs Nouria MOKHNACHE, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Ms Christelle FRANK, residing at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The board of the meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the holder (s) of the powers of attorney representing the shareholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney.

The Chairman declared that:

I. The shareholders representing the full amount of the share capital were present or validly represented at the shareholders' meeting. The shareholders could thus validly deliberate and decide on all subjects on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

#### *Agenda*

1. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of three hundred and forty five thousand four hundred and forty six Euro and thirty three Cents (EUR 345,446.33) so as to bring it from its current amount of twelve million three hundred and seventy thousand eight hundred and ninety two Euro and seventeen Cents (EUR 12,370,892.17) down to twelve million twenty five thousand four hundred and forty five Euro and eighty four Cents (EUR 12,025,445.84) by cancellation of thirty four million five hundred and forty four thousand six hundred and thirty three (34,544,633) self-held Class Q ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each;

2. Approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of one hundred and nine thousand and thirty three Euro and sixty three Cents (EUR 109,033.63) so as to bring it from its current amount of twelve million twenty five thousand four hundred and forty five Euro and eighty four Cents (EUR 12,025,445.84) down to eleven million nine hundred and sixteen thousand four hundred and twelve Euro and twenty one Cents (EUR 11,916,412.21) by cancellation of ten million nine hundred and three thousand three hundred and sixty three (10,903,363) ordinary shares of Class I of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each;

3. Approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of seven hundred thousand four hundred seven Euro and eight cents (EUR 700,407.08) so as to bring it from its current amount of eleven million nine hundred and sixteen thousand four hundred and twelve Euro and twenty one Cents (EUR 11,916,412.21) down to eleven million two hundred and sixteen thousand five Euro and thirteen Cents (EUR 11,216,005.13) by cancellation of seventy million forty thousand seven hundred and eight (70,040,708) ordinary shares of Class N of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each;

4. Approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of ninety two thousand six hundred and sixty Euro and eleven cents (EUR 92,660.11) so as to bring it from its current amount of eleven million two hundred and sixteen thousand five Euro and thirteen Cents (EUR 11,216,005.13) down to eleven million one hundred and twenty three thousand three hundred and forty five Euro and two Cents (EUR 11,123,345.02) by cancellation of nine million two hundred sixty six thousand eleven (9,266,011) ordinary shares of Class P of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each;

5. Granting of authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record of the above decreases of capital of the Company in the shareholders' register of the Company,

6. Miscellaneous.

The extraordinary general meeting of the Company moved the following resolutions unanimously:

#### *First resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolved to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeemed thirty four million five hundred and forty four thousand six hundred and thirty three (34,544,633) Class Q ordinary shares, which are currently self-held. The extraordinary general meeting now resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of three hundred and forty five thousand four hundred and forty six Euro and thirty three Cents (EUR 345,446.33) so as to bring it from its current amount of twelve million three hundred and seventy thousand eight hundred and ninety two Euro and seventeen Cents (EUR 12,370,892.17) down to twelve million twenty five thousand four hundred and forty five Euro and eighty four Cents (EUR 12,025,445.84) by cancellation of thirty four million five hundred and forty four thousand six hundred and thirty three (34,544,633) self-held Class Q ordinary shares of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each, and reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to thirty four thousand five hundred and forty four Euro sixty three Cents (EUR 34,544.63).

In compliance with article 49-8, paragraph 5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be available for distribution to the shareholders of the Company.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of one hundred and nine thousand thirty three Euro sixty three Cents (EUR 109,033.63) so as to bring it from its current amount of twelve million twenty five thousand four hundred and forty five Euro and eighty four Cents (EUR 12,025,445.84) down to eleven million nine hundred and sixteen thousand four hundred and twelve Euro and twenty one Cents (EUR 11,916,412.21) by cancellation of ten million nine hundred and three thousand three hundred and sixty three (10,903,363) ordinary shares of Class I of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each, and reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to ten thousand nine hundred and three Euro thirty six Cents (EUR 10,903.36).

The extraordinary general meeting of the Company declared that the total amount of one hundred and nineteen thousand nine hundred and thirty six Euro ninety nine Cents (EUR 119,936.99) is thus owed to the Company's shareholders as follows:

Shareholder:	Number of shares cancelled:	Nominal value to repay (in EUR):	Legal reserve to repay (in EUR):
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun . . . . .	586,165	5,861.65	586,17
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun . . . . .	460,559	4,605.59	460,56
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado . . . . .	1,860,840	18,608.40	1,860,84
Compagnie Financière Saint-Honoré . . . . .	2,907,563	29,075.63	2,907,56
Greenpark Azur Sàrl . . . . .	2,180,673	21,806.73	2,180,67
Assurance du Credit Mutuel VIE SA . . . . .	2,180,672	21,806.72	2,180,67
Assurances du Credit Mutuel IARD . . . . .	726,891	7,268.91	726,89
Total: . . . . .	<u>10,903,363</u>	<u>109,033.63</u>	<u>10,903,36</u>

As a consequence of the above capital decrease by cancellation of ten million nine hundred and three thousand three hundred and sixty three (10,903,363) Class I ordinary shares of the Company, the Company owed a total amount of one hundred and nineteen thousand nine hundred and thirty six Euro ninety nine Cents (EUR 119,936.99) to its shareholders:

- out of the capital account relating to the Class I shares for their nominal value of one hundred and nine thousand thirty three Euro sixty three Cents (EUR 109,033.63);

- out of the legal reserve relating to Class I shares for ten thousand nine hundred and three Euro thirty six Cents (EUR 10,903.36),

such amount of one hundred and nineteen thousand nine hundred and thirty six Euro ninety nine Cents (EUR 119,936.99) being allocated to the Company's other distributable reserves account.

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of seven hundred thousand four hundred seven Euro and eight cents (EUR 700,407.08) so as to bring it from its current amount of eleven million nine hundred and sixteen thousand four hundred and twelve Euro and twenty one Cents (EUR 11,916,412.21) down to eleven million two hundred and sixteen thousand five Euro and thirteen Cents (EUR 11,216,005.13) by cancellation of seventy million forty thousand seven hundred and eight (70,040,708) ordinary shares of Class N of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each, and reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to seventy thousand forty Euro seventy Cents (EUR 70,040.70).

The extraordinary general meeting of the Company declared that the total amount of seven hundred and seventy thousand four hundred and forty seven Euro seventy eight Cents (EUR 770,447.78) is thus owed to the Company's shareholders as follows:

Shareholder:	Number of shares cancelled:	Nominal value to repay (in EUR):	Legal reserve to repay (in EUR):
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun . . . . .	3,765,387	37,653.87	3,765.39
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun . . . . .	2,958,520	29,585.20	2,958.52
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado . . . . .	11,953,614	119,536.14	11,953.61
Compagnie Financière Saint-Honoré . . . . .	18,677,522	186,775.22	18,677.52
Greenpark Azur Sàrl . . . . .	14,008,142	140,081.42	14,008.14
Assurance du Credit Mutuel VIE SA . . . . .	14,008,142	140,081.42	14,008.14
Assurances du Credit Mutuel IARD . . . . .	4,669,381	46,693.81	4,669.38
Total: . . . . .	<u>70,040,708</u>	<u>700,407.08</u>	<u>70,040.70</u>

As a consequence of the above capital decrease by cancellation of seventy million forty thousand seven hundred and eight (70,040,708) Class N ordinary shares of the Company, the Company owed a total amount of seven hundred and seventy thousand four hundred and forty seven Euro seventy eight Cents (EUR 770,447.78) to its shareholders:

- out of the capital account relating to the Class N shares for their nominal value of seven hundred thousand four hundred and seven Euro eight Cents (EUR 700,407.08);
- out of the legal reserve relating to Class N shares for seventy thousand forty Euro seventy Cents (EUR 70,040.70), such amount of seven hundred and seventy thousand four hundred and forty seven Euro seventy eight Cents (EUR 770,447.78) being allocated to the Company's other distributable reserves account.

#### Fourth resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of ninety two thousand six hundred and sixty Euro and eleven cents (EUR 92,660.11) so as to bring it from its current amount of eleven million two hundred and sixteen thousand five Euro and thirteen Cents (EUR 11,216,005.13) down to eleven million one hundred and twenty three thousand three hundred and forty five Euro and two Cents (EUR 11,123,345.02) by cancellation of nine million two hundred sixty six thousand eleven (9,266,011) ordinary shares of class P of the Company of one Cent (EUR 0.01) of nominal value each, and reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to nine thousand two hundred and sixty six Euro two Cents (EUR 9,266.02).

The extraordinary general meeting of the Company declared that the total amount of one hundred and one thousand nine hundred and twenty six Euro thirteen Cents (EUR 101,926.13) is thus owed to the Company's shareholders as follows:

Shareholder:	Number of shares cancelled:	Nominal value to repay (in EUR):	Legal reserve to repay (in EUR):
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun . . . . .	498,142	4,981.42	498.14
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun . . . . .	391,396	3,913.96	391.40
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado . . . . .	1,581,399	15,813.99	1,581.40
Compagnie Financière Saint-Honoré . . . . .	2,470,936	24,709.36	2,470.94
Greenpark Azur Sàrl . . . . .	1,853,202	18,532.02	1,853.20
Assurance du Credit Mutuel VIE SA . . . . .	1,853,202	18,532.02	1,853.21
Assurances du Credit Mutuel IARD . . . . .	617,734	6,177.34	617.73
Total: . . . . .	<u>9,266.011</u>	<u>92,660.11</u>	<u>9,266.02</u>

As a consequence of the above capital decrease by cancellation of nine million two hundred and sixty six thousand eleven (9,266,011) Class P ordinary shares of the Company, the Company owed a total amount of one hundred and one thousand nine hundred and twenty six Euro thirteen Cents (EUR 101,926.13) to its shareholders:

- out of the capital account relating to the Class P shares for their nominal value for ninety two thousand six hundred and sixty Euro eleven Cents (EUR 92,660.11);
- out of the legal reserve relating to Class P shares for nine thousand two hundred and sixty six Euro two Cents (EUR 9,266.02), such amount of one hundred and one thousand nine hundred and twenty six Euro thirteen Cents (EUR 101,926.13) being allocated to the Company's other distributable reserves account.

#### Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the extraordinary general meeting of the Company resolved to amend the first two paragraphs of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 6.** The Company has a subscribed capital of eleven million one hundred and twenty three thousand three hundred and forty five Euro two Euro cents (11,123,345.02) consisting in one (1) management share, one hundred twenty-nine million seven hundred eighty-one thousand seven hundred seventy (129,781,770) Class H ordinary shares, one hundred thirty-four million eight hundred sixty thousand ninety-four (134,860,094) Class K ordinary shares, two hundred sixteen million nine hundred seventy-five thousand ninety (216,975,090) Class L ordinary shares, thirty seven thousand five hundred (37,500) Class N ordinary shares, two hundred eight million two hundred fourteen thousand one hundred seventy-two (208,214,172) Class O ordinary shares, seventy four million nine hundred and eleven thousand nine hundred and seventy nine (74,911,979) Class P ordinary shares, one hundred and seventy four million eight hundred thousand seven hundred and sixty (174,800,760) Class R ordinary shares, one hundred seventy-two million seven hundred fifty-three thousand one hundred thirty-six (172,753,136) Class S ordinary shares, all in registered form with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

The Class H, Class K, Class L, Class N, Class O, Class P, Class R and Class S ordinary shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued in the future shall be referred to as the «Ordinary Shares». The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a «Share» or the «Shares».”

#### *Sixth resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolved to grant authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the above resolutions, including, without limitation thereto, to record the above decreases of capital of the Company in the shareholders' register of the Company.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

There being no further business, the meeting is adjourned.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy of the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le huit mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de The Carlyle Group (Luxembourg) JV, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 octobre 2003 sous le numéro 1054, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, pris en date du 30 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 avril 2012 sous le numéro 858.

L'assemblée est présidée par Madame Barbara IMBS, ayant son adresse professionnelle 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (le «Président»).

Le président nomma en qualité de secrétaire Madame Nouria MOKHNACHE, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Christelle FRANK, ayant son adresse professionnelle à 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée des actionnaires établit ensuite la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les détenteurs de procurations représentant les associés, restera attachée au présent procès-verbal avec lesdites procurations.

Le Président déclara que:

I. Les actionnaires représentant la totalité du capital social sont présents ou valablement représentés à l'assemblée des actionnaires. L'assemblée des actionnaires pourra donc valablement délibérer et voter concernant tous les points de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital de la Société pour un montant de trois cent quarante-cinq mille quatre cent quarante-six Euros trente trois Cents (EUR 345.446,33) pour l'amener de son montant actuel de douze million trois cent soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-douze Euros dix-sept Cents (EUR 12.370.892,17) à douze millions vingt-cinq mille quatre cent quarante-cinq Euros et quatre-vingt-quatre Cents (EUR 12.025.445,84) par annulation de trente-quatre million cinq cent quarante-quatre mille six cent trente-trois (34.544.633) actions ordinaires de Classe Q auto-détenues de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune;

2. Approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de cent neuf mille trente trois Euros soixante trois Cents (EUR 109.033,63) pour l'amener de son montant actuel de douze millions vingt-cinq mille quatre cent quarante-cinq Euros et quatre-vingt-quatre Cents (EUR 12.025.445,84) à onze millions neuf cent seize mille quatre cent douze Euros vingt et un Cents (EUR 11.916.412,21) par annulation de dix millions neuf cent trois mille trois cent soixante-trois (10.903.363) actions ordinaires de Classe I de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune;



3. Approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de sept cent mille quatre cent sept Euros huit Cents (EUR 700.407,08) pour l'amener de son montant actuel de onze millions neuf cent seize mille quatre cent douze Euros vingt et un Cents (EUR 11.916.412,21) à onze millions deux cent seize mille cinq Euros treize Cents (EUR 11.216.005,13) par annulation de soixante-dix millions quarante mille sept cent huit (70.040.708) actions ordinaires de Classe N de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune;

4. Approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de quatre vingt douze mille six cent soixante Euros onze Cents (EUR 92.660,11) pour l'amener de son montant actuel de onze millions deux cent seize mille cinq Euros treize Cents (EUR 11.216.005,13) à onze millions cent vingt-trois mille trois cent quarante-cinq Euros deux Cents (EUR 11.123.345,02) par annulation de neuf millions deux cent soixante-six mille onze (9.266.011) actions ordinaires de Classe P de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune;

5. Autorisation à accorder à tout gérant de la Société afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée à l'enregistrement des réductions de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société, et

6. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société ont pris unanimement les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a reconnu que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté trente-quatre millions cinq cent quarante-quatre mille six cent trente-trois (34.544.633) actions ordinaires de Classe Q, qui sont actuellement autodétenues. L'assemblée générale extraordinaire a décidé maintenant de procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant de trois cent quarante-cinq mille quatre cent quarante-six Euros trente trois Cents (EUR 345.446,33) pour l'amener de son montant actuel de douze millions trois cent soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-douze Euros dix-sept Cents (EUR 12.370.892,17) à douze millions vingt-cinq mille quatre cent quarante-cinq Euros et quatre-vingt-quatre Cents (EUR 12.025.445,84) par annulation de trente-quatre millions cinq cent quarante-quatre mille six cent trente-trois (34.544.633) actions ordinaires de Classe Q autodétenues de la Société d'un centime (EUR 0,01) de valeur nominale chacune et de réduire une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à trente quatre mille cinq cent quarante quatre Euros soixante trois Cents (EUR 34.544,63).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'autodétention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de réduire le capital social de la Société pour un montant de cent neuf mille trente trois Euros soixante trois Cents (EUR 109.033,63) pour l'amener de son montant actuel de douze millions vingt-cinq mille quatre cent quarante-cinq Euros et quatre-vingt-quatre Cents (EUR 12.025.445,84) à onze millions neuf cent seize mille quatre cent douze Euros vingt et un Cents (EUR 11.916.412,21) par annulation de dix millions neuf cent trois mille trois cent soixante-trois (10.903.363) actions ordinaires de Classe I de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune et de réduire une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à dix mille neuf cent trois Euros trente-six Cents (EUR 10.903,36).

L'assemblée générale extraordinaire a déclaré qu'un montant total de cent dix-neuf mille neuf cent trente-six Euros quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 119.936,99) est ainsi dû aux actionnaires de la Société comme suit:

Actionnaire:	Nombre d'actions annulés:	Valeur nominale à rembourser (en EUR):	Réserve légale à rembourser (en EUR):
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun . . . . .	586.165	5.861,65	586,17
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun . . . . .	460.559	4.605,59	460,56
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado . . . . .	1.860.840	18.608,40	1.860,84
Compagnie Financière Saint-Honoré . . . . .	2.907.563	29.075,63	2.907,56
Greenpark Azur Sàrl . . . . .	2.180.673	21.806,73	2.180,67
Assurance du Credit Mutuel VIE SA . . . . .	2.180.672	21.806,72	2.180,67
Assurances du Credit Mutuel IARD . . . . .	726.891	7.268,91	726,89
Total: . . . . .	10.903.363	109.033,63	10.903,36

En conséquence de cette réduction de capital par annulation de dix millions neuf cent trois mille trois cent soixante-trois (10.903.363) actions de Classe I de la Société, la Société doit un montant total de cent dix-neuf mille neuf cent trente-six Euros quatre-vingt-dix-neuf Cents (EUR 119.936,99) à ses actionnaires:

- du compte de capital lié aux actions de Classe I pour leur valeur nominale d'un montant de cent neuf mille trente-trois Euros soixante-trois Cents (EUR 109.033,63);



- du compte de réserve légale lié aux actions de Classe I pour un montant de dix mille neuf cent trois Euros trente six Cents (EUR 10.903,36),

ce montant de cent dix neuf mille neuf cent trente six Euros quatre vingt dix neuf Cents (EUR 119,936.99) étant alloué aux autres réserves distribuables de la Société.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de réduire le capital social de la Société pour un montant de sept cent mille quatre cent sept Euros huit Cents (EUR 700.407,08) pour l'amener de son montant actuel de onze millions neuf cent seize mille quatre cent douze Euros vingt et un Cents (EUR 11.916.412,21) à onze millions deux cent seize mille cinq Euros treize Cents (EUR 11.216.005,13) par annulation de soixante-dix millions quarante mille sept cent huit (70.040.708) actions ordinaires de Classe N de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune et de réduire une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à soixante-dix mille quarante Euros soixante-dix Cents (EUR 70.040,70).

L'assemblée générale extraordinaire a déclaré qu'un montant total de sept cent soixante-dix mille quatre cent quarante-sept Euros soixante-dix-huit Cents (EUR 770.447,78) est donc dû aux actionnaires de la Société comme suit:

Actionnaire:	Nombre d'actions annulées:	Valeur nominale à rembourser (en EUR):	Réserve légale à rembourser (en EUR):
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun . . . . .	3.765.387	37.653,87	3.765,39
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun . . . . .	2.958.520	29.585,20	2.958,52
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado . . . . .	11.953.614	119.536,14	11.953,61
Compagnie Financière Saint-Honoré . . . . .	18.677.522	186.775,22	18.677,52
Greenpark Azur Sàrl . . . . .	14.008.142	140.081,42	14.008,14
Assurance du Credit Mutuel VIE SA . . . . .	14.008.142	140.081,42	14.008,14
Assurances du Credit Mutuel IARD . . . . .	4.669.381	46.693,81	4.669,38
Total: . . . . .	70.040.708	700.407,08	70.040,70

En conséquence de cette réduction de capital par annulation de soixante-dix millions quarante mille sept cent huit (70.040.708) actions de Classe N de la Société, la Société doit un montant total de sept cent soixante-dix mille quatre cent quarante-sept Euros soixante-dix-huit Cents (EUR 770.447,78) à ses actionnaires:

- du compte de capital lié aux actions de Classe N pour leur valeur nominale d'un montant de sept cent mille quatre cent sept Euros huit Cents (EUR 700.407,08);

- du compte de réserve légale lié aux actions de Classe N pour un montant de soixante dix mille quarante Euros soixante dix Cents (EUR 70,040.70),

ce montant de sept cent soixante dix mille quatre cent quarante sept Euros soixante dix huit Cents (EUR 770,447.78) étant alloués aux autres réserves distribuables de la Société.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de réduire le capital social de la Société pour un montant de quatre vingt douze mille six cent soixante Euros onze Cents (EUR 92.660,11) pour l'amener de son montant actuel de onze millions deux cent seize mille cinq Euros treize Cents (EUR 11.216.005,13) à onze millions cent vingt-trois mille trois cent quarante-cinq Euros deux Cents (EUR 11.123.345,02) par annulation de neuf millions deux cent soixante-six mille onze (9.266.011) actions ordinaires de Classe P de la Société d'un Cent (EUR 0,01) de valeur nominale chacune, et de réduire une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à neuf mille deux cent soixante-six Euros deux Cents (EUR 9.266,02).

L'assemblée générale extraordinaire a déclaré qu'un montant total de cent un mille neuf cent vingt-six Euros treize Cents (EUR 101.926,13) est donc dû aux actionnaires de la Société comme suit:

Actionnaire:	Nombre d'actions annulées:	Valeur nominale à rembourser (en EUR):	Réserve légale à rembourser (en EUR):
Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun . . . . .	498.142	4.981,42	498,14
Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun . . . . .	391.396	3.913,96	391,40
Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado . . . . .	1.581.399	15.813,99	1.581,40
Compagnie Financière Saint-Honoré . . . . .	2.470.936	24.709,36	2.470,94
Greenpark Azur Sàrl . . . . .	1.853.202	18.532,02	1.853,20

Assurance du Credit Mutuel VIE SA . . . . .	1.853.202	18.532,02	1.853,21
Assurances du Credit Mutuel IARD . . . . .	617.734	6.177,34	617,73
Total: . . . . .	9.266.011	92.660,11	9.266,02

En conséquence de cette réduction de capital par annulation de neuf million deux cent soixante-six mille onze (9,266,011) actions ordinaires de Classe P de la Société, la Société doit un montant total de cent un mille neuf cent vingt-six Euros treize Cents (EUR 101,926.13) à ses actionnaires:

- du compte de capital lié aux actions de Classe P pour leur valeur nominale d'un montant de quatre-vingt-douze mille six cent soixante Euros onze Cents (EUR 92.660,11);
- du compte de réserve légale lié aux actions de Classe P pour un montant de neuf mille deux cent soixante six Euros deux Cents (EUR 9.266,02),

ce montant de cent un mille neuf vingt six Euros treize Cents (EUR 101.926,13) à étant alloué aux autres réserves distribuables de la Société.

#### *Cinquième résolution*

A la suite de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier les deux premiers paragraphes de l'article six (6) des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de onze millions cent vingt-trois mille trois cent quarante-cinq Euros deux cents (EUR 11.123.345,02) représenté par une ( 1) action de commandité, cent vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-un mille sept cent soixante-dix (129.781.770) actions ordinaires de Classe H, cent trente-quatre millions huit cent soixante mille quatre-vingt-quatorze (134.860.094) actions ordinaires de Classe K, deux cent seize millions neuf cent soixante-quinze mille quatre-vingt-dix (216.975.090) actions ordinaires de Classe L, trente sept mille cinq cent (37.500) actions ordinaires de Classe N, deux cent huit millions deux cent quatorze mille cent soixante-douze (208.214.172) actions ordinaires de Classe O, soixante quatorze millions neuf cent onze mille neuf cent soixante dix neuf (74.911.979) actions ordinaires de Classe P, cent soixante quatorze millions huit cent mille quatre cent soixante (174.800,460) actions ordinaires de Classe R, cent soixante-douze millions sept cent cinquante-trois mille cent trente-six (172.753.136) actions ordinaires de Classe S, toutes nominatives et d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Les Actions Ordinaires de Classe H, de Classe K, de Classe L, de Classe N, de Classe O, de Classe P, de Classe R et de Classe S, ensemble avec les actions ordinaires d autres classes qui pourront être émises dans le futur seront dénommées ci-après les «Actions Ordinaires». Les Actions Ordinaires ensemble avec l'Action Commanditée sont dénommées ci-après l' «Action» ou les «Actions».

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé d'autoriser à accorder à tout gérant du Gérant de la Société afin d exécuter toute action nécessaire ou incidente liée aux résolutions ci-dessus, incluant mais sans limitation, l enregistrement des réductions de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, en date du jour mentionné au début du document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Imbs, Mokhnache, Frank, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mai 2012. Relation: EAC/2012/6262. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012065812/399.

(120093186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**Paryseine (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.181.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of PARYSEINE (Lux 1) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 116181 (the Company), incorporated by a deed of Me Henri Hellinckx, residing in Mersch, on May 9<sup>th</sup>, 2006 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 1328 of July 10<sup>th</sup>, 2006.

There appeared:

Nick Aspinall, professionally residing at 17, Old Court Place, W8 4PL London, United Kingdom, here represented by Mrs. Maria Viceconte professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record the following:

that all the shares representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced; that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to dissolve the Company and voluntary put the Company into liquidation;
2. Decision to appoint the liquidator of the Company (the Liquidator), in relation with the voluntary liquidation of the Company;
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation's procedure;
4. Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of his liabilities and with regards the circumstances all the assets of the Company and to pay any debt of the Company.

III. after deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves effective immediately to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Meeting resolves to appoint Codelux S.A., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 74166, as liquidator (liquidateur) of the Company (the Liquidator).

*Third resolution*

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Meeting also resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the sole shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of his liabilities and with regards the circumstances all the assets of the Company and to pay any debt of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, in the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le six juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de PARYSEINE (Lux 1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116181 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 9 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1328 du 10 juillet 2006.

A comparu:

Nick Aspinall, ayant son adresse professionnelle au 17, Old Court Place, W8 4PL Londres, Royaume-Uni, ici représenté par Mme Maria Viceconte, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée telle que stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que toutes les parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société, sont valablement représentées à la présente Assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, ci-après reproduit;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée comprend les points suivants:

1. Dissolution et liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination du liquidateur de la Société (le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société;
3. Détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et de la procédure de liquidation;
4. Décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

III. après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Codelix S.A., une société organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74166, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur).

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi).

L'Assemblée décide également de donner pouvoir et d'autoriser le Liquidateur de réaliser, d'exécuter et d'accomplir tout contrat ou document qui sera nécessaire pour la liquidation de la Société et de payer les dettes de la Société.

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spéciales, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide également de donner pouvoir et d'autoriser au Liquidateur de signer et d'exécuter tout contrat ou document requis par la liquidation de la Société et la réalisation de ses actifs.

L'Assemblée décide encore de donner pouvoir et d'autoriser le Liquidateur d'opérer, à sa seule discrétion, des avances du boni de liquidation en numéraire ou en nature aux associés de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais confirme qu'à la demande des parties, cet acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Viceconte, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 juin 2012. Relation: EAC/2012/7231. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066408/122.

(120094149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**Tiger Holding Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.431.

In the year two thousand twelve, on the twenty-nine of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Four S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, registered with the Luxembourg Trade Registry (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 125.431, incorporated by deed enacted on March 7, 2007, amended for the last time pursuant to a deed dated July 28, 2011, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated October 1<sup>st</sup>, 2011, Nr 2344.

The meeting is opened at 2 o'clock pm, with Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Véronique Petit, private employee, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Creation of five different new classes of shares being class Z, class AA, class AB, class AC and class AD redeemable shares.

2. Increase of the corporate capital by an amount of 65,308.95 USD (sixty-five thousand three hundred eight United States Dollars and ninety-five Cents) so as to raise it from its present amount of 3,093,222.30 USD (three million ninety-three thousand two hundred twenty-two United States Dollars and thirty Cents) to 3,158,531.25 USD (three million one hundred fifty-eight thousand five hundred thirty-one United States Dollars and twenty-five Cents) by the issue of 1,865.97 (one thousand eight hundred sixty-five point ninety-seven) new redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

3. Amendment of article 8.1 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to create five different new classes of shares being class Z, class AA, class AB, class AC and class AD redeemable shares.

*Second resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 65,308.95 USD (sixty-five thousand three hundred eight United States Dollars and ninety-five Cents) so as to raise it from its present amount of 3,093,222.30 USD (three million ninety-three thousand two hundred twenty-two United States Dollars and thirty Cents) to 3,158,531.25 USD (three million one hundred fifty-eight thousand five hundred thirty-one United States Dollars and twenty-five Cents) by the issue of 1,865.97 (one thousand eight hundred sixty-five point ninety-seven) new redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, by contribution in cash as follows: 2.37 (two point thirty-seven) redeemable shares of class Z, 571.43 (five hundred seventy-one point forty-three) redeemable shares of class AA, 290.21 (two hundred ninety point twenty-one) redeemable shares of class AB, 516.32 (five hundred sixteen point thirty-two) redeemable shares of class AC and 485.64 (four hundred eighty-five point sixty-four) redeemable shares of class AD.

*Third resolution*

The meeting decides to admit to the subscription of the 1,865.97 (one thousand eight hundred sixty-five point ninety-seven) new redeemable shares as follows:

Shareholder Name	Classes shares	Shares Number
Tiger Holding Four Parent S.à r. ....	Z	2,37
	AA	571,43
	AB	290,21
	AC	516,32
	AD	485,64
Total .....		<u>1 865,97</u>

*Intervention - Subscription – Payment*

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., a “société à responsabilité limitée”, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number R.C.S. B 125.431.

Here represented by Mrs. Sévrine Silvestro, “avocat à la cour”, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich, declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Shareholder Name	Classes shares	Shares Number	Amount USD
Tiger Holding Four Parent S.à r. ....	Z	2,37	\$ 82,95
	AA	571,43	\$ 20 000,05
	AB	290,21	\$ 10 157,35
	AC	516,32	\$ 18 071,20
	AD	485,64	\$ 16 997,40
Total .....		<u>1 865,97</u>	<u>\$ 65 308,95</u>

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 65,308.95 USD (sixty-five thousand three hundred eight United States Dollars and ninety-five Cents) as was certified to the undersigned notary.

So that the shares of the Company are from now on allocated as follows in between the shareholders:

Shareholder Name	Classes shares	Shares Number
	A	20 693,00
	B	1 597,00
	C	1 607,00
	D	1 891,00
	E	38 900,71
	F	1 771,00
	I	11 269,00
	L	7 455,00
Tiger Holding Four Parent S.à r.l. ....	N	2 348,00
	U	289,87
	V	179,34
	W	216,35



X	160,51
Z	2,37
AA	571,43
AB	290,21
AC	516,32
AD	485,64

Total . . . . . 90 243,75

#### Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the meeting decides to amend article 8.1 of the articles of association as follows:

“ **8.1.** The Company’s capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company’s capital is set at 3,158,531.25 USD (three million one hundred fifty-eight thousand five hundred thirty-one United States Dollars and twenty-five Cents) represented by 20,693 (twenty thousand six hundred ninety-three) redeemable shares of class A, 1,597 (one thousand five hundred ninety-seven) redeemable shares of class B, 1,607 (one thousand six hundred seven) redeemable shares of class C, 1,891 (one thousand eight hundred ninety-one) redeemable shares of class D, 38,900.71 (thirty-eight thousand nine hundred point seventy-one) redeemable shares of class E, 1,771 (one thousand seven hundred seventy-one) redeemable shares of class F, 11,269 (eleven thousand two hundred sixty-nine) redeemable shares of class I, 7,455 (seven thousand four hundred fifty-five) redeemable shares of class L, 2,348 (two thousand three hundred forty-eight) redeemable shares of class N, 289.87 (two hundred eighty-nine point eighty-seven) redeemable shares of class U, 179.34 (one hundred seventy-nine point thirty-four) redeemable shares of class V, 216.35 (two hundred sixteen point thirty-five) redeemable shares of class W, 160.51 (one hundred sixty point fifty-one) redeemable shares of class X, 2,37 (two point thirty-seven) redeemable shares of class Z, 571,43 (five hundred seventy-one point fourty-three) redeemable shares of class AA, 290,21 (two hundred ninety point twenty-one) redeemable shares of class AB, 516,32 (five hundred sixteen point thirty-two) redeemable shares of class AC and 485,64 (four hundred eighty-five point sixty-four) redeemable shares of class AD of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each.”

#### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 o’clock pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le vingt-neuf mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l’assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Tiger Holding Four S.à. r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 125.431, constituée suivant acte reçu le 7 mars 2007, statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 28 juillet 2011 publié au Mémorial C N° 2344 du 1<sup>er</sup> octobre 2011.

L’assemblée est ouverte à 14 heures et présidée par Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l’assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Petit, employée privée, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich.

La présidente prie le notaire d’acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l’acte.

II. Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l’intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour.

III. L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:



*Ordre du jour:*

1. Création de cinq différentes nouvelles classes de parts sociales étant la classe Z, la classe AA, la classe AB, la classe AC et la classe AD de parts sociales rachetables.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 65.308,95 USD (soixante-cinq mille trois cent huit Dollars US et quatre-vingt-quinze Cents) pour le porter de son montant actuel de 3.093.222,30 USD (trois millions quatre-vingt-treize mille deux cent vingt-deux Dollars US et trente Cents) à 3.158.531,25 USD (trois millions cent cinquante-huit mille cinq cent trente et un Dollars US et vingt-cinq Cents) par l'émission de 1.865,97 (mille huit cent soixante-cinq virgule quatre-vingt-dix-sept) nouvelles parts sociales rachetables d'une valeur nominale de 35,- USD (trente-cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.-

Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

3. Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de créer cinq différentes nouvelles classes de parts sociales rachetables étant la classe Z, la classe AA, la classe AB, la classe AC et la classe AD.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 65.308,95 USD (soixante-cinq mille trois cent huit Dollars US and quatre-vingt-quinze Cents) pour le porter de son montant actuel de 3.093.222,30 USD (trois millions quatre-vingt-treize mille deux cent vingt-deux Dollars US et trente Cents) à 3.158.531,25 USD (trois millions cent cinquante-huit mille cinq cent trente et un Dollars US et vingt-cinq Cents) par l'émission de 1.865,97 (mille huit cent soixante-cinq virgule quatre-vingt-dix-sept) nouvelles parts sociales rachetables d'une valeur nominale de 35,- USD (trente-cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire comme suit: 2,37 (deux virgule trente-sept) parts sociales rachetables de classe Z, 571,43 (cinq cent soixante et onze virgule quarante-trois) parts sociales rachetables de classe AA, 290,21 (deux cent quatre-vingt-dix virgule vingt et un) parts sociales rachetables de classe AB, 516,32 (cinq cent seize virgule trente-deux) parts sociales rachetables de classe AC, 485,64 (quatre cent quatre-vingt-cinq virgule soixante-quatre) parts sociales rachetables de classe AD.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription les 1.865,97 (mille huit cent soixante-cinq virgule quatre-vingt-dix-sept) nouvelles parts sociales rachetables comme suit:

Nom de l'Associé	Classes de parts sociales	Nombre de parts sociales
Tiger Holding Four Parent S.à r. ....	Z	2,37
	AA	571,43
	AB	290,21
	AC	516,32
	AD	485,64
Total .....		1 865,97

*Intervention - Souscription - Paiement*

Tiger Holding Four Parent S.à. r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 125.431. Représentée par Maître Sévrine Silvestro, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

a déclaré souscrire aux nouvelles parts sociales rachetables, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

Nom de l'Associé	Classes de parts sociales	Nombre de parts sociales	Montant USD
Tiger Holding Four Parent S.à r. ....	Z	2,37	\$ 82,95
	AA	571,43	\$ 20 000,05
	AB	290,21	\$ 10 157,35
	AC	516,32	\$ 18 071,20
	AD	485,64	\$ 16 997,40
Total .....		1 865,97	\$ 65 308,95

de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 65.308,95 USD (cinq mille trois cent huit Dollars US and quatre-vingt-quinze Cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Nom de l'Associé	Classes de parts sociales	Nombre de parts sociales
	A	20 693,00
	B	1 597,00
	C	1 607,00
	D	1 891,00
	E	38 900,71
	F	1 771,00
	I	11 269,00
	L	7 455,00
Tiger Holding Four Parent S.à r.l . . . . .	N	2 348,00
	U	289,87
	V	179,34
	W	216,35
	X	160,51
	Z	2,37
	AA	571,43
	AB	290,21
	AC	516,32
	AD	485,64
Total . . . . .		<u>90 243,75</u>

#### Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts comme suit:

« **8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,-(trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 3.158.531,25 USD (trois millions cent cinquante-huit mille cinq cent trente et un Dollars US et vingt-cinq Cents), représenté par 20.693 (vingt mille six cent quatre-vingt-treize) parts sociales rachetables de classe A, 1.597 (mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales rachetables de classe B, 1.607 (mille six cent sept) parts sociales rachetables de classe C, 1.891 (mille huit cent quatre-vingt-onze) parts sociales rachetables de classe D, 38.900,71 (trente-huit mille neuf cents virgule soixante et onze) parts sociales rachetables de classe E, 1.771 (mille sept cent soixante et onze) parts sociales rachetables de classe F, 11.269 (onze mille deux cent soixante-neuf) parts sociales rachetables de classe I, 7.455 (sept mille quatre cent cinquante-cinq) parts sociales rachetables de classe L, 2.348 (deux mille trois cent quarante-huit) parts sociales rachetables de classe N, 298,87 (deux cent quatre-vingt-dix-huit virgule quatre-vingt-sept) parts sociales rachetables de classe U, 179,34 (cent soixante-dix-neuf virgule trente-quatre) parts sociales rachetables de classe V, 216,35 (deux cent seize virgule trente-cinq) parts sociales rachetables de classe W, 160,51 (cent soixante virgule cinquante et un) parts sociales rachetables de classe X, 2,37 (deux virgule trente-sept) parts sociales rachetables de classe Z, 571,43 (cinq cent soixante et onze virgule quarante-trois) parts sociales rachetables de classe AA, 290,21 (deux cent quatre-vingt-dix virgule vingt et un) parts sociales rachetables de classe AB, 516,32 (cinq cent seize virgule trente-deux) parts sociales rachetables de classe AC, 485,64 (quatre cent quatre-vingt-cinq virgule soixante-quatre) parts sociales rachetables de classe AD, ayant une valeur nominale de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. SILVESTRO, V. PETIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1<sup>er</sup> juin 2012. Relation: LAC/2012/25090. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012067155/256.

(120095227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

### **Reiwi S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1670 Senningerberg, 16, Ginzegaass.

R.C.S. Luxembourg E 4.799.

#### — STATUTS

L'an deux mille douze, le premier juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Robert WILMES, ingénieur civil, né le 23 octobre 1956 à Pétange, et son épouse
- 2.- Madame Martine REICHLING, administrateur de sociétés, née le 19 juillet 1960 à Luxembourg, demeurant ensemble à L-1670 Senningerberg, 16, Ginzegaass.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial, l'acquisition, la vente, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la mise en location ainsi que la gestion d'un ou de plusieurs immeubles pour son propre compte.

La société sera habilitée à procéder à toute division ou le remembrement de parcelles ainsi que la vente d'immeubles lui appartenant.

La société est autorisée à se porter caution au profit de ses associés.

La société pourra effectuer toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "REIWI S.C.I.", société civile immobilière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute par anticipation par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participants.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés, réunis en assemblée générale.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois mille euros (3.000,- EUR) représenté par trente (30) parts d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Elles ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Robert WILMES, prénommé: quinze parts . . . . .	15
2. Madame Martine REICHLING, prénommée: quinze parts . . . . .	15
TOTAL: trente parts . . . . .	30

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de telle sorte que la somme de trois mille euros (3.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

**Art. 6.** La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter par un seul d'entre eux ou par mandataire commun pris parmi leurs associés. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

**Art. 11.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

Le ou les gérants peuvent déléguer à toute personne, associée ou non, tout ou partie de leurs pouvoirs, pour des objets spéciaux et déterminés.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2012.

**Art. 14.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.** Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nue-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

**Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelqu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

**Art. 17.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et leurs modifications ultérieures, trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ mille euros (1.000,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert WILMES, prénommé, et Madame Martine REICHLING, prénommée, avec pouvoir d'engager chacun la société en toutes circonstances par leurs signatures individuelles.

Toutes opérations immobilières, tels que l'acquisition, la vente ou l'affectation hypothécaire d'un ou plusieurs immeubles, doivent obligatoirement être contresignées par tous les associés.

2. Le siège social de la société est fixé à L-1670 Senningerberg, 16, Ginzegaass.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé Wilmes, Reichling, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2012. Relation: LAC/2012/25570. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066437/120.

(120094128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**PCCS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6960 Senningen, 101A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 107.140.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'A.G.O. du 18 mai 2012*

1. Révocation de Monsieur David BENIZRI en tant que Commissaire aux Comptes.

2. Nomination de Madame Sharon SASSON, demeurant au 8, rue Siggy, L-1933 Luxembourg, commissaire aux comptes avec effet au 01.01.2012 jusqu'à l'A.G.O. qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012066412/14.

(120094427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**PEGA Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 65.446.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012066413/10.

(120094805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**IRML, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 132.014.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire extraordinairement tenue le 31 mai 2012*

En date du 31 mai 2012, l'Assemblée Générale a décidé:

- «de renouveler les mandats d'administrateur de M. Yves Jacobé de Naurois, de M. Nicolaus Bocklandt et de M. Richard Smith-Morgan qui viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée Générale a été informée de de la nouvelle adresse professionnelle:

- de M. Yves Jacobé de Naurois résidant maintenant au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.»  
 - L'Assemblée Générale a été informée de la nouvelle adresse professionnelle du délégué à la gestion journalière de la Société, M. Christophe Pessault, résidant professionnellement au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, - L-1258 Luxembourg  
 - «de renouveler le mandat de PriceWaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprises agréé. Ce mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Fait à Luxembourg, le 31 mai 2012.

Pour extrait certifié conforme

Référence de publication: 2012066894/21.

(120095233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

**Ripage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.670.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066429/9.

(120094725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**Olympia Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 169.232.

—  
 STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth of June.

Before Us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

TWEELANDENPUNT HOLDING S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), under Luxembourg Law, having its registered office at 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 64.304, here represented by its directors Mr Roeland P. PELS, administrateur de sociétés, born on the 28th of August 1949 in Hilversum (Netherlands), with professional address in L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager, and Mrs Marjory VAN DEN ENDEN, physiotherapist, born on the 23<sup>rd</sup> of July 1951 in Jakarta (Indonesia), with address in L-2124 Luxembourg, 24, rue des Maraîchers.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a "société à responsabilité limitée" which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10<sup>th</sup>, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, as well as by the present statutes.

**Art. 2.** The denomination of the corporation is "OLYMPIA MANAGEMENT S.à r.l.".

**Art. 3.** The registered office of the corporation is established in the municipality of Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

**Art. 4. (social object).** The purposes for which the company is formed are the buying, the selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and the commercial operations that relate directly and indirectly to such activities.

**Art. 5.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 6.** The capital of the corporation is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into hundred and twenty-five (125) shares of hundred Euro (EUR 100.-) each.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred between participants.

Transfer of shares inter vivos to non-participants may only be made with the agreement of participants representing at least 75% of the capital.

For all other matters reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

**Art. 8.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

**Art. 9.** The death, the suspension of civil rights, the bankruptcy or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

**Art. 10.** The company is administrated by one or more managers (“gérants”), who need not be participants. They are appointed by the general meeting of participants for an indetermined period and they can be removed at any time.

The powers of the managers (“gérants”) will be determined in their nomination deed.

**Art. 11.** Decisions of participants are being taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

As long as the company has only one participant the sole participant will exercise the powers reserved by law or by the present statutes to the general meeting of participants.

The resolutions taken by the sole participant will be set down in the form of minutes.

**Art. 12.** The accounting year of the corporation starts on the first of January and ends on the last day of December each year.

**Art. 13.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the corporation as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the corporation, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

**Art. 14.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

**Art. 15.** The parties will refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and end on December 31, 2012.

#### *Subscription*

The statutes having thus been established; the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

TWEELANDENPUNT HOLDING S.A, prenamed .....	125 shares
TOTAL .....	125 shares

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%).

The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) at its disposal, proof of which is furnished.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

#### *Extraordinary general meeting*

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named participant exercising the powers of the general meeting has passed the following resolutions:

1) Has been elected technical manager (“gérant technique”) of the company for an undetermined period GES MARI-TIME S.A., a public limited liability company (“société anonyme”), under Luxembourg Law, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under section B number 148.977, having its registered office at 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, and whose permanent representative is Mr Emile Aloyse SIMON, administrateur de sociétés, born on the 1<sup>st</sup> of October 1958 in Luxembourg, with professional address in L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.



2) Has been elected administrative manager (“gérant administratif”) of the company for an undetermined period Mr Roeland P. PELS, administrateur de sociétés, born on the 28<sup>th</sup> of August 1949 in Hilversum (Netherlands), with professional address in L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

The company is validly bound in all circumstances by the joint signature of the technical manager and the administrative manager or by the sole signature of the technical manager.

2) The registered office of the company is fixed at L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

The undersigned notary has drawn the attention of the appearing persons to the fact that prior to any commercial activity of the company hereby incorporated, it has to obtain the trading permit(s) in connection with the social object, which is hereby expressly acknowledged by the appearing persons.

#### *Power of attorney*

The appearing party grants power to every employee of the office of the undersigned notary, to let draw up and sign all eventual rectifying deed of the present deed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil statute and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

#### **Follows the French version:**

L’an deux mille douze, le quatrième jour de juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

TWEELANDENPUNT HOLDING S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 64.304, ici représenté par ses administrateurs Monsieur Roeland P. PELS, administrateur de sociétés, né le 28 août 1949 à Hilversum (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager, et Madame Marjory VAN DEN ENDEN, kinésithérapeute, née le 23 juillet 1951 à Jakarta (Indonésie), demeurant à L-2124 Luxembourg, 24, rue des Maraîchers.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d’une société à responsabilité limitée qu’elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu’amendée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «OLYMPIA MANAGEMENT S.à r.l.».

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l’accord des associés.

**Art. 4. (Objet social).** La société a pour objet l’achat, la vente, l’affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s’y rattachant directement ou indirectement.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l’agrément des associés représentant au moins 75% du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d’un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l’apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s’immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l’exercice de leurs droits, s’en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** Le décès, l’interdiction, la faillite ou la déconfiture d’un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l’assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

**Art. 11.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2012.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants souscrivent l'intégralité du capital comme suit:

TWEELANDENPUNT HOLDING S.A., prénommée .....	100 parts
TOTAL .....	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées.

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille trois cent euros (EUR 1.300,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, GES MARITIME S.A., une société anonyme, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 148.977, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, et dont le représentant permanent est Monsieur Emile Aloyse SIMON, administrateur de sociétés, né le 1 octobre 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

2) Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Roeland P. PELS, administrateur de sociétés, né le 28 août 1949 à Hilversum (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif ou par la signature individuelle du gérant technique.

3) Le siège social est établi à L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

#### *Pouvoirs*

Le comparant donne pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française, et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Roeland Pels, Marjory Van den Enden, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 juin 2012. LAC/2012/25532. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012067030/199.

(120095466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

---

**Prestige-Fassaden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 155.183.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012066415/11.

(120093919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**Recurrent Energy Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: CAD 198.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.569.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique de la société en date du 31 mai 2012*

En date du 31 Mai 2012 l'associé unique de Recurrent Energy Lux Finance S. à r.l. ("la société") a pris la résolution suivante:

1. De nommer Monsieur Sheldon Alan Kimber, né le 21 décembre 1977 à East London en Afrique du Sud et ayant pour adresse professionnelle le 300 California Street, 7<sup>th</sup> Floor, San Francisco, CA 94104, en tant que Gérant de classe A de la Société avec effet au 31 Mai 2012;

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012066422/18.

(120094682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: CAD 555.100,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.524.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique de la société en date du 31 mai 2012*

En date du 31 Mai 2012 l'associé unique de Recurrent Energy Lux Holdings S. à r.l. ("la société") a pris la résolution suivante:

1. De nommer Monsieur Sheldon Alan Kimber, né le 21 décembre 1977 à East London en Afrique du Sud et ayant pour adresse professionnelle le 300 California Street, 7<sup>th</sup> Floor, San Francisco, CA 94104, en tant que Gérant de classe A de la Société avec effet au 31 Mai 2012;

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012066423/18.

(120094695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**AUBEPINES S.à r.l. et Cie, société en commandite simple, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 14, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 24.651.

L'an deux mille douze. Le neuf mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée "AUBEPINES Sàrl", avec siège social à L-1225 Luxembourg, 14, rue Béatrix de Bourbon, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 24650 ici représentée par les trois membres de son comité de gérance, les comparants ci-après qualifiés sub 3, 4 et 5.

associés commanditaires de la société dont question ci-après

2.- Monsieur Gérard DECKER, retraité, né à Luxembourg, le 20 février 1944, demeurant à L-2728 Luxembourg, 1A, rue Jules Wilhelm ici représenté par Monsieur Laurent MARASCHIN, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte.

3.- Monsieur Carlo KERG, retraité, né à Luxembourg, le 19 juillet 1943, demeurant à L-2380 Luxembourg, 11, rue Charles Quint

4.- Monsieur Marc STAHL, médecin-dentiste, né à Esch/Alzette, le 23 décembre 1950, demeurant à L-4351 Esch/Alzette, 38, rue Arthur Useldinger

5.- Monsieur Germain BECKER, médecin-dentiste, né à Luxembourg, le 2 février 1953 demeurant à L-3508 Dudelange, 42, op Lenkeschlei

associés commanditaires de la société dont question ci-après

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société en commandite simple AUBEPINES S.à r.l. et Cie, avec siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 24.651,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, en date du 11 juillet 1986, publié au Mémorial C numéro 287 du 13 octobre 1986,

modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Reginald NEUMANN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 06 octobre 1987, publié au Mémorial C, numéro 20 du 22 janvier 1988

dont le capital social de CENT DEUX MILLE FRANCS (102.000,-LUF) représenté par DEUX CENT QUATRE (204) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CINQ CENTS FRANCS (500,- LUF) chacune est réparti comme suit:

1.- La société "AUBEPINES Sàrl", prénommée QUATRE PARTS COMMANDITES 4

2.- Monsieur Gérard DECKER, prénommé SOIXANTE PARTS COMMANDITAIRES 60

3.- Monsieur Carlo KERG, prénommé QUATRE-VINGT-DIX PARTS COMMANDITAIRES 90

4.- Monsieur Marc STAHL, prénommé VINGT-CINQ PARTS COMMANDITAIRES 25

5.- Monsieur Germain BECKER, prénommé VINGT-CINQ PARTS COMMANDITAIRES 25

TOTAL: DEUX CENT QUATRE PARTS 204

Lesquels comparants, présents ou représentés, prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Monsieur Gérard DECKER, prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare céder ses SOIXANTE (60) PARTS SOCIALES comme suit:

- TRENTE PARTS SOCIALES (30) à Monsieur Carlo KERG, prénommé, ici présent, ce acceptant, au prix de DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE QUATRE-VINGT-ONZE EUROS (275.091,- €)

- QUINZE (15) PARTS SOCIALES à Monsieur Marc STAHL, prénommé, ici présent, ce acceptant, au prix de CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE-CINQ VIRGULE CINQUANTE EUROS (137.545,50.-€) - QUINZE (15) PARTS SOCIALES à Monsieur Germain BECKER, prénommé,

ici présent, ce acceptant, au prix de CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENT QUARANTE-CINQ VIRGULE CINQUANTE EUROS (137.545,50 €)

Les prix de cessions ont été payés entre parties, en dehors de la présence du notaire instrumentant, excepté pour le prix de cession de Monsieur Carlo Kerg, qui a été versé sur un compte du notaire instrumentant.

La société à responsabilité limitée "AUBEPINES Sàrl", associé commandité de la société, représentée comme dit ci-avant déclare accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite aux cessions de parts sociales qui précèdent les parts sociales sont détenues comme suit:

- 1.- La société "AUBEPINES Sàrl", prénommée QUATRE PARTS COMMANDITES 4
- 2.- Monsieur Carlo KERG, prénommé, CENT VINGT PART COMMANDITAIRES 120
- 3.- Monsieur Marc STAHL, prénommé QUARANTE PARTS COMMANDITAIRES 40
- 4.- Monsieur Germain BECKER, prénommé QUARANTE PARTS COMMANDITAIRES 40 TOTAL: DEUX CENT QUATRE PARTS 204

Ensuite les associés se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1) Le siège social est transféré de son adresse actuelle L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl à L-1225 Luxembourg, 14,rue Béatrix de Bourbon.

2) Les associés décident de convertir le capital social de la société en deux mille cinq cent vingt-huit euros virgule cinquante et un cents (2.528,51 €) et décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales de sorte que l'article 6 des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cent vingt-huit euros virgule cinquante et un cents (2.528,51 €) représenté par DEUX CENT QUATRE (204) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maraschin, Kerg, Stahl, Becker, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 mai 2012. Relation: EAC/2012/6102. Reçu trente-trois mille dix euros quatre-vingt-douze cents 550.182,00 € à 5,00% = 27.509,10 € +2/10 = 5.501,82 = € 33.010,92.

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066655/77.

(120094774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

**Redline Capital Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.789.

*Auszug aus der Verwaltungsratssitzung vom 24. April 2012:*

Der Sitz der Gesellschaft wird mit Wirkung zum 1. Mai 2012 vom bisherigen Sitz in 2, avenue Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg nach 26, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg verlegt.

Luxemburg, den 6. Juni 2012.

Unterschriften

Beauftragter

Référence de publication: 2012066424/13.

(120093985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**Pitco Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.206.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

«LUXPAI HOLDO S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social établi au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B 155.250,

représenté par Monsieur Georges MICHELENA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 mai 2012,

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle forme par la présente et dont elle a établi les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «PITCO REINSURANCE S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à la Commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune par simple décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra établir des succursales ou des bureaux aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Il pourra ensuite les transférer ou les supprimer comme il l'entendra.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration du transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité à l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la gestion de toutes sociétés de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

**Art. 4.** La société est créée pour une durée illimitée.

### **Titre II. - Capital social, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions quatre cent mille euros (3.400.000,-EUR) représenté par trois millions quatre cent mille (3.400.000) actions d'un euro (1,-EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives. Elles sont inscrites dans un registre spécial tenu au siège de la société. Ce registre contient la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre et des numéros de ses actions, l'indication des versements effectués, ainsi que les transferts avec leur date.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 7.** La société est administrée par un Conseil d'Administration, comprenant au moins 3 membres et avec un maximum de cinq, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement: dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à l'élection définitive.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à deux ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires, qui peut les révoquer en tout temps.

**Art. 8.** Le conseil d'administration élit un Président du Conseil. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, et chaque fois que deux administrateurs le demandent, sur convocation et sous la présidence du président ou en cas d'empêchement de celui-ci de l'administrateur désigné par ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur empêché ou absent peut donner par écrit, par e-mail, ou par télécopie à un de ses collègues du Conseil mandat pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en son lieu et place. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. Le Conseil d'Administration pourra approuver ou ratifier toute décision par un vote circulaire exprimé sur le texte d'une résolution par écrit, par e-mail, télécopie ou télégramme, à moins qu'un administrateur ne s'y oppose, auquel cas la résolution doit être soumise à une réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 9.** Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux conjointement signés par le Président du Conseil d'Administration et par un autre Administrateur. Les mandats y sont annexés.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés conjointement par le Président du Conseil d'Administration et par un autre Administrateur.



**Art. 10.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non.

La responsabilité de ces agents, à raison de leur gestion, se détermine conformément aux règles générales du mandat.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration peut décider que la société sera encore engagée par des fondés de pouvoirs spéciaux et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 12.** La société sera engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de type A et d'un Administrateur de type B.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 13.** Les comptes annuels seront soumis à une révision comptable externe à effectuer annuellement par un réviseur d'entreprises indépendant, à choisir sur une liste agréée par le Commissariat aux Assurances.

#### **Titre V. - Assemblée Générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin à 10h30.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger si, suivant l'avis souverain et définitif du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 15.** Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

**Art. 16.** Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour et sont faites par lettres recommandées adressées à chacun des actionnaires au moins huit jours avant l'assemblée générale.

Tout actionnaire peut se faire représenter par écrit, par e-mail, télégramme ou téléfax à l'assemblée générale par un mandataire lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter la formule des procurations et peut exiger que celles-ci soient déposées au lieu indiqué par lui au moins la veille de l'Assemblée.

**Art. 17.** Toute assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou, à son défaut, par la personne désignée par l'assemblée.

Sauf en cas de modification des statuts, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions réunies à l'assemblée, à la majorité relative des voix pour lesquelles il est pris part au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs, ainsi que leurs copies ou extraits sont conjointement signés par le Président du Conseil d'Administration et par un autre Administrateur.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 19.** Sur les bénéfices nets constatés par les états financiers, il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation du surplus des bénéfices.

La distribution d'acomptes sur dividendes peut être effectuée en observant à ce sujet les prescriptions légales alors en vigueur.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 20.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications aux statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 21.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et de leurs lois modificatives.



*Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finit le dernier jour du mois de décembre 2012.
2. La première Assemblée Générale Ordinaire se tiendra en 2013.

*Souscription et Libération*

Les statuts ainsi arrêtés, le capital social est entièrement souscrit par l'actionnaire unique «LUXPAI HOLDO S.à r.l.», prénommée.

Toutes les actions ont été libérées en numéraire à concurrence de cent pour cent (100%) de sorte que la somme de trois millions quatre cents mille euros (3.400.000,-EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à trois mille quatre cent euros (3.400,-EUR).

*Décision de l'actionnaire unique*

Et à l'instant la comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'Administrateurs est fixé à quatre (4).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de type A:
  - a. Monsieur Antonio RUBIO MERINO, administrateur de sociétés, né le 23 août 1968 à Cordoue (Espagne), demeurant professionnellement à Calle Pajaritos, 24 E-28007 Madrid (Espagne),
  - b. Mademoiselle María José LEAL DE CARLOS, administrateur de sociétés, née le 19 mars 1974 à Madrid (Espagne), demeurant professionnellement à Calle Pajaritos, 24 E-28007 Madrid (Espagne)
3. Sont appelés à la fonction d'administrateur de type B:
  - a. «2RS» une société anonyme ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey (RCS Luxembourg B 94.494) représentée par Monsieur Arnaud BIERRY, administrateur de sociétés, né le 12 novembre 1953 à Paris demeurant professionnellement au 23 Avenue Monterey, L – 2163 Luxembourg.
  - b. Monsieur Georges MICHELENA, administrateur de sociétés, né le 16 juin 1970 à Thionville, demeurant professionnellement au 23 Avenue Monterey, L – 2163 Luxembourg.
4. Le nombre de réviseur d'entreprises indépendant est fixé à un (1):  
La société «KPMG Luxembourg S.à r.l.» (R.C.S. Luxembourg B 103.065), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg 9, allée Scheffer, est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprises indépendant.
5. Les mandats des administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de l'année 2013.
6. Le mandat du réviseur viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de l'année 2012.
7. L'adresse du siège social est fixée à L-2163 Luxembourg, 23, Avenue Monterey.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. MICHELENA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2012. Relation: LAC/2012/24723. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 08 juin 2012.

Référence de publication: 2012066414/165.

(120094506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**Reilly & Dimmer Garden Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9366 Ermsdorf, 6, Gilsduerferstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 150.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012066426/10.

(120094017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**René BEELENER et CIE s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7540 Rollingen, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 7.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEELENER René  
9 RUE Dr Ernest Feltgen  
L-7531 MERSCH  
*Associé gérant*

Référence de publication: 2012066427/13.

(120094008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**The European Asset Value Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.528.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de The European Asset Value Fund qui s'est tenue le 6 juin 2012 a décidé

- de la clôture de liquidation de la Société
- de confier FundPartner Solutions (Europe) S.A. 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en sa qualité d'administration centrale, la bonne garde pendant une période de 5 ans des documents comptables, livres, registres et autres documents de la Société.

Référence de publication: 2012066497/15.

(120094694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**Resources Global Professionals (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.070.

*Extrait de la décision prise par le gérant unique en date du 1<sup>er</sup> juin 2012*

Le siège social a été transféré de L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Resources Global Professionals (Luxembourg)*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012066428/14.

(120094667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**Rutini Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 159.166.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2012.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2012066431/14.

(120093894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**Ravara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 76.591.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012066432/10.

(120094267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**TCS Lu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 150.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.130.

---

**RECTIFICATIF**

Le bilan 2010 rectificatif au 17/01/2012 (Dépôt initial au RCS du bilan 2010 le 24/10/2011 sous le n° L110168994.05, avec la mention n° L110168994.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et remplace la version déposée antérieurement du 24/10/2011, qui est citée ci-dessus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCS Lu S.à r.l.

Pedro Fernandes das Neves

*Manager*

Référence de publication: 2012066506/16.

(120094213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 131.924,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 163.068.

---

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.068 and having a share capital amounting to one hundred thirty-one thousand nine hundred twenty-two United States dollars (USD 131,922.-) (the Company). The Company has been incorporated on August 16, 2011, pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 20, 2011, under number 2545. The articles of association of the Company (the Articles) have amended for the last time on April 26, 2012, pursuant to a deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

**THERE APPEARED:**

RBC Finance B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Keizersgracht 604, 1017EP Amsterdam, registered with the Dutch trade register of the chamber of commerce, under number 33135188 (the Sole Shareholder),

here duly represented by Pedro Reis da Silva, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two United States dollars (USD 2.-), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thirty-one thousand nine hundred twenty-two United States dollars (USD 131,922.-), represented by one hundred thirty-one thousand nine hundred twenty-two (131,922) shares having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, to one hundred thirty-one thousand nine hundred twenty-four United States dollars (USD 131,924.-), by way of the issuance of two (2) new shares of the Company.

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two United States dollars (USD 2.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thirty-one thousand nine hundred twenty-two United States dollars (USD 131,922.-), represented by one hundred thirty-one thousand nine hundred twenty-two (131,922) shares having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, to one hundred thirty-one thousand nine hundred twenty-four United States dollars (USD 131,924.-), by way of the issuance of two (2) new shares of the Company, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to two (2.-) new shares of the Company, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of one million and four (1,000,004) shares which the Sole Shareholder holds in the capital of RBC Holdings (Channel Islands) Ltd., a limited company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, JE1 8PB and registered with the Jersey Financial Services Commission under number 107708 (CI Holdco), such shares having an aggregate value of one billion seven hundred thirty nine million seven thousand five hundred ninety seven United States dollars and fifteen United States cents (USD 1,739,007,597.15.-) being the USD equivalent of one billion three hundred eighty six million one hundred five thousand two hundred ten Euro and fifty five Euro cents (EUR 1,386,105,210.55.), as determined by the European Central Bank conversion rate as from May 25, 2012, whereby one United States dollar (USD 1.-) equals to zero point seven nine seven zero seven Euro (EUR 0.79707) (the Shares).

The contribution in kind consisting of the Shares by the Sole Shareholder to the Company, is to be allocated as follows:

(i) two United States dollars (USD 2.-) to the share capital account of the Company; and

(ii) one billion seven hundred thirty nine million seven thousand five hundred ninety five United States dollars and fifteen United States cents (USD 1,739,007,595.15.-) to the share premium reserve account of the Company.

The value of the contribution of the Shares to the Company has been certified to the undersigned notary by (i) a balance sheet of the Sole Shareholder dated as of 29 May 2012 and (ii) a certificate dated 29 May 2012, issued by the management of the Sole Shareholder, which states in essence that:

“1. The Shares contributed by the Sole Shareholder to the Company are shown on the attached balance sheet;

2. The Sole Shareholder is the owner of the Shares, representing 100 % of the share capital of CI Holdco;

3. The Shares are fully paid-up;

4. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;

5. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;

6. There exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;

7. According to applicable law and the articles of association of CI Holdco, the Shares are freely transferable;
8. If and insofar as it is a requirement for a full and unencumbered transfer of the Shares to the Company, that the approval or consent of any third party is obtained, such approval or consent is obtained;
9. Any other formalities or transactions which, pursuant to the laws applicable to the Shares, are required for a transfer of the full ownership of the Shares to the Company, shall be effected forthwith and the Company shall, insofar as necessary, fully cooperate to effect the transfer;
10. In case any of the formalities and transactions referred to above are still to be effected, the Sole Shareholder warrants to the Company that the data set out above shall remain correct until such time as these formalities and transactions are effected;
11. If, by the contribution, the transfer of the Shares to the Company is not fully effected, the transfer by the contribution shall have effect to the fullest economic extent. As from the day of the contribution, the Shares are entirely for the account and risk of the Company;
12. The Sole Shareholder and the Company hereby grants full and irrevocable power of attorney to each other, with the right of substitution, to effect all formalities and transactions referred to above; and
13. Based on generally accepted accounting principles, the value of the Shares is at least one billion seven hundred thirty nine million seven thousand five hundred ninety seven 15/100 United States dollars (USD 1,739,007,597.15.-) being the USD equivalent of 1,386,105,210.55 EUR, as determined by the European Central Bank conversion rate as from May 25, 2012, whereby one United States dollar (USD 1.-) equals to zero point seven nine seven zero seven Euro (EUR 0,79707), and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.“

The balance sheet and the certificate, after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Third resolution*

In order to reflect the resolution taken above, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital is set at one hundred thirty-one thousand nine hundred twenty-four United States dollars (USD 131,924.-), represented by one hundred thirty-one thousand nine hundred twenty-four (131,924) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.”

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawing in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trentième jour de mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.068 et disposant d'un capital social de cent trente-et-un mille neuf cent vingt-deux dollars américains (USD 131.922,-) (la Société). La Société a été constituée le 16 août 2011 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 octobre 2011 sous le numéro 2545. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 26 avril 2012 suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

## A COMPARU

RBC Finance B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe à Keizersgracht 604, 1017EP Amsterdam, inscrite auprès du registre de commerce néerlandais de la chambre de commerce sous le numéro 33135188 (l'Associé Unique),

ici représentée par Pedro Reis da Silva, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux dollars américains (USD 2,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente-et-un mille neuf cent vingt-deux dollars américains (USD 131.922,-), représenté par cent trente-et-un mille neuf cent vingt-deux (131.922) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à cent trente-et-un mille neuf cent vingt-quatre dollars américains (USD 131.924,-) par voie d'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de la Société.

2. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que défini au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux dollars américains (USD 2,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente-et-un mille neuf cent vingt-deux dollars américains (USD 131.922,-), représenté par cent trente-et-un mille neuf cent vingt-deux (131.922) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à cent trente-et-un mille neuf cent vingt-quatre dollars américains (USD 131.924,-) par voie de d'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et les libère intégralement par un apport en nature se composant d'un million quatre (1.000.004) actions que l'Associé Unique détient dans le capital de RBC Holdings (Channel Islands) Ltd, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey, dont le siège social se situe au 19-21 Broad Street, St Helier, Jersey, JE1 8PB et immatriculée à la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 107708 (CI Holdco), ces actions ayant une valeur totale d'un milliard sept cent trente-neuf millions sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et quinze cents (USD 1.739.007.597,15), soit l'équivalent en USD d'un milliard trois cent quatre-vingt-six millions cent cinq mille deux cent dix euros et cinquante-cinq centimes (EUR 1.386.105.210,55) déterminé par le taux de change de la Banque Centrale Européenne du 25 mai 2012, d'après lequel un dollar américain (USD 1,-) est égal à zéro virgule sept neuf sept zéro sept euros (EUR 0,79707) (les Actions).

L'apport en nature composé des Actions de l'Associé Unique à la Société sera affecté de la manière suivante:

(i) deux dollars américains (USD 2,-) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un milliard sept cent trente-neuf millions sept mille cinq cent quatre-vingt-quinze dollars américains et quinze cents (USD 1.739.007.595,15) au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport des Actions à la Société a été certifiée au notaire instrumentant par (i) un bilan de l'Associé Unique daté du 29 mai 2012 et (ii) un certificat daté du 29 mai 2012 émis par la gérance de l'Associé Unique, qui indique en substance que:

«1. Les Actions apportées par l'Associé Unique à la Société sont indiquées sur le bilan annexé;

2. L'Associé Unique est le propriétaire des Actions qui représentent 100% du capital social de CI Holdco;

3. Les Actions sont entièrement libérées.



4. L'Associé Unique est le seul titulaire des Actions et possède le droit d'en disposer.
  5. Aucune des Actions n'est grevée d'un nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou usufruit sur les Actions et aucune des Action n'est soumise à une telle opération;
  6. Il n'existe aucun droit de préemption, ni autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soient cédées.
  7. Conformément au droit applicable et aux statuts de CI Holdco, les Actions sont librement cessibles;
  8. Dans la mesure où il faut l'obtention de l'approbation ou de l'accord d'un tiers pour qu'une cession d'Actions soit complète et libre de toute charge, cette approbation ou accord est obtenu;
  9. Toutes les autres formalités ou transactions qui, en vertu des lois applicables aux Actions, sont nécessaires au transfert de la pleine propriété des Actions à la Société seront effectuées immédiatement et la Société coopérera, dans la mesure du nécessaire, pleinement à l'accomplissement du transfert;
  10. Au cas où une des formalités et transactions mentionnées ci-dessus reste encore à effectuer, l'Associé Unique garantit à la Société que les données mentionnées ci-dessus resteront correctes jusqu'à ce que ces formalités et transactions soient accomplies;
  11. Si, par l'apport, la cession des Actions à la Société n'est pas pleinement effectuée, la cession par l'apport prendra pleinement effet d'un point de vue économique. A compter du jour de l'apport, les Actions sont entièrement à charge et risques de la Société;
  12. L'Associé Unique et la Société s'accordent mutuellement par les présentes procuration pleine et irrévocable, avec droit de substitution, pour effectuer toutes les formalités et transactions mentionnées ci-dessus; et
  13. Sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur des Actions est d'au moins un milliard sept cent trente-neuf millions sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et quinze cents (USD 1.739.007.597,15), soit l'équivalent en USD d'un milliard trois cent quatre-vingt-six millions cent cinq mille deux cent dix euros et cinquante-cinq centimes (EUR 1.386.105.210,55) déterminé par le taux de change de la Banque Centrale Européenne du 25 mai 2012, d'après lequel un dollar américain (USD 1,-) est égal à zéro virgule sept neuf sept zéro sept euros (EUR 0,79707) et depuis l'évaluation aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu.»
- Le bilan et le certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

Afin de refléter la résolution prise ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui sera désormais libellé de la manière suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cent trente-et-un mille neuf cent vingt-quatre dollars américains (USD 131.924,-) représenté par cent trente-et-un mille neuf cent vingt-quatre (131.924) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 7.000.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble, avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. REIS DA SILVA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juin 2012. Relation: LAC/2012/25257. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.



Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012066433/245.

(120093701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**RCR Industrial Flooring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.536.250,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.358.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RCR Industrial Flooring S.à r.l.*

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012066434/14.

(120093873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**Renaissance Agence Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8281 Kehlen, 4, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 56.598.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066438/9.

(120094806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**Rendac - C.E.S., Société Anonyme.**

Siège social: L-7396 Lorentzweiler, Schwanenthal.

R.C.S. Luxembourg B 20.576.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2011*

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

ATRIO S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012066439/13.

(120094202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**Royal Tours Travel Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 53.497.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue au siège social le 11 avril 2011*

*Résolution unique*

L'Assemblée Générale décide de renouveler Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Diederik DOM, de Monsieur Wim VAN BESIEN et de Monsieur Lieven DECRAEMER jusqu'à L'Assemblée Générale de l'an 2012 et de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la Van CAUTER - SNAUWAERT & Co Sàrl, ayant son siège social 80 Rue des Romains, L-8041 Strassen, jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Les mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire relative aux Comptes Annuels se clôturant le 30 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROYAL TOURS TRAVEL S.A.

Référence de publication: 2012066445/18.

(120093926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**Rinascita Holding INTL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 44.859.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 7 juin 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- Rinascita Holding Intl S.A., avec siège social à L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-Rue, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge-délégué, et liquidateur Maître Nicolas Bernardy, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 juin 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Nicolas Bernardy

Le liquidateur

Référence de publication: 2012066440/19.

(120094136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**Robust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 93.730.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 04 avril 2012*

1. Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.

2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.

3. A été nommé administrateur, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

4. L'adresse professionnelle de Madame Martine KAPP et Monsieur Eric LECLERC, administrateurs, et de Monsieur Pascal FABECK, commissaire aux comptes, a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2012066443/17.

(120094201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**Saga, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 160.394.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 04 avril 2012*

1. Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.

2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.

3. A été nommé administrateur, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

4. L'adresse professionnelle des administrateurs Madame Martine KAPP et Monsieur Eric LECLERC (président), ainsi que de Monsieur Pascal FABECK, commissaire aux comptes, a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

*Pour la société  
Un administrateur*

Référence de publication: 2012066462/18.

(120094200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**Rovere Société de Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.971.

—  
L'assemblée décide de prolonger les mandats en tant qu'Administrateurs de Gabriele SPROCATI, Stefano LADO, Henry KELLY, Claudio PULAZZI, Graziella BOLOGNA et Domenico RAMONDETTI en date du 14 mars 2012 et jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2013.

L'assemblée décide de prolonger le mandat en tant que Réviseur d'entreprises agréé de Deloitte S.A. en date du 14 mars 2012 et jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012066444/14.

(120091984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**Rumba Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.022.

—  
L'adresse professionnel de Lars Frankfelt a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

*Pour Rumba Luxco 2 S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012066448/11.

(120094571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**Rumba Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.022.

—  
Le siège social de:

1. Triton Managers II Limited pour le compte de Triton Fund II L.P.
2. Triton Managers II Limited pour le compte de Triton Fund II No.2 L.P.
3. Triton Managers II Limited pour Two Triton Fund F&F No. 2 L.P.
4. Triton Managers II Limited pour Two Triton Fund (Executives) L.P.
5. TFF Limited pour TWO Triton Fund F&F L.P.

a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

*Pour Rumba Luxco 2 S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012066449/17.

(120094571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**Sammarc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 119.729.

—  
Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAMMARC S.A.  
Alexis DE BERNARDI / Louis VEGAS-PIERONI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012066465/12.

(120094371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**Silvia HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 134.845.

Le siège social de:

1. Triton Managers II Limited pour le compte de Triton Fund II L.P.
2. Triton Managers II Limited pour le compte de Triton Fund II No.2 L.P.
3. Two Triton Fund (Executives) L.P.
4. Two Triton Fund F&F L.P.
5. TWO Triton Fund F&F No.2 L.P.

a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

*Pour Silvia HoldCo S.à.r.l.*  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012066456/17.

(120094569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**All Cabling S.A., Société Anonyme,  
(anc. S.A. Luxembourgeoise Mobeuro).**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 58.186.

L'an deux mille douze, le sept juin.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "S.A. LUXEMBOURGEOISE MOBEURO", établie et ayant son siège social à L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 27 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 281 du 6 juin 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro numéro B 58.186.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz en date du 15 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1325 du 5 décembre 2005.

La séance est ouverte à 08.15 heures sous la présidence de Monsieur Mario D'ALESSANDRO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas DELATTRE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Changement de la dénomination de la société de "S.A. LUXEMBOURGEOISE MOBEURO" en "ALL CABLING S.A.", et modification conséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 2.- Transfert du siège social de la société de L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, et modification conséquente de la 1<sup>ère</sup> phrase de l'article 2 des statuts.
- 3.- Révocation des deux administrateurs-délégués.
- 4.- Reconduction des mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes.
- 5.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cent vingt-trois euros et quatre-vingt-quinze cents (€ 123.95.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (€ 30.986,69.-) sont dûment représentées à la présente assemblée;

cette liste de présence, ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de "S.A. LUXEMBOURGEOISE MOBEURO" en "ALL CABLING S.A.", et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ALL CABLING S.A."

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, et de modifier en conséquence la 1<sup>ère</sup> phrase de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 2. (Première phrase)**. Le siège social de la société est établi à Luxembourg."

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer les deux administrateurs-délégués savoir Madame Martine STRUVAY et Monsieur Jean-Claude LENOIR.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de confirmer les membres du Conseil d'Administration et le Commissaire aux comptes et décide que la durée de leurs mandats expirera en 2018.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M.D'Allessandro, M.Sensi-Bergami, N.Delattre, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 juin 2012. Relation: EAC/2012/7239. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066450/73.

(120094179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**Select Real Estate Investments, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 143.794.

Il résulte d'une décision de l'associé unique que son adresse est, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010, Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, Belize City, Belize.

Munsbach, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066454/11.

(120094792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---